

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Séance du 15 décembre 2022****Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.****Procurations : 6****Présents (7) :**

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
 Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
 Jacqueline PASIN, Administratrice
 Serge JENTZER, Administrateur
 Jean-Jacques MARAND, Administrateur
 Gérard FERRAND, Administrateur
 Roger CLAY, Administrateur

Excusés (6) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
 Cécile DAMERON, Adjointe au Maire - procuration à Roger CLAY
 Philippe CORDIER, Adjoint au Maire - procuration à Gérard FERRAND
 Hervé BARSSE, Conseiller Municipal - procuration à Myrienne BERTRAND
 François DIOT, Conseiller Municipal - procuration à Jean-Jacques MARAND
 Nathalie GEMZA, Administratrice - procuration à Jacqueline PASIN

DEL15122022-08**ATTRIBUTION DES CONTRATS D'ASSURANCES DU CCAS**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,
 Vu le Code la Commande Publique,

Vu la consultation n°22CAS02 lancée en appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-2 et R.2124-2 et R.2161-1 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique, au sein duquel les lots n°3 –et n° 4 sont passés en procédure adaptée en application des dispositions de l'article R. 2123-1 2° dudit Code, pour la conclusion des contrats du C.C.A.S. en matière d'assurance des risques statutaires (lot n°1), d'assurance de la flotte automobile (lot n°2), d'assurance dommages aux biens (lot n°3) et d'assurance responsabilité civile (lot n°4),

Considérant la décision prise par la Commission d'Appel d'Offres le 14 décembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'attribuer le lot n°1 – Assurance des risques statutaires des personnels du C.C.A.S. affiliés à la CNRACL :

Au groupement conjoint SOFAXIS (courtier délégataire de gestion), route de Creton – 18110 VASSELAY et **AXA France VIE** (compagnie d'assurances), 313 Terrasses de l'Arche – 92727 NANTERRE cedex, pour les garanties aux taux suivants :

GARANTIES	TAUX EN %
DECES ACCIDENT DU TRAVAIL / MALADIE IMPUTABLE AU SERVICE	2.56 %
MATERNITE	0.50 %

- D'attribuer **le lot n°2 – Flotte automobile** :

Au **groupement conjoint ASSURANCES PILLIOT** (courtier mandataire), rue de Witternesse – CS 40002 – 62120 AIRE SUR LA LYS et **GREAT LAKES INSURANCE SE** (compagnie d'assurances), Konininstrasse 107 – 80802 MUNICH, pour un montant ajustable en fonction du parc de 7 271.40 € TTC sans formules de franchises.

Chaque lot est conclu pour une durée de 5 ans à compter du 01/01/2023 – 00h00.

L'échéance est fixée au 1^{er} janvier de chaque année.

Les contrats pourront être résiliés annuellement à l'échéance par l'une ou l'autre des parties en respectant un préavis de 4 mois par courrier recommandé avec AR pour l'assureur et pour l'assuré.

- Aucune offre acceptable n'ayant été remise dans les délais prescrits, de déclarer les **lots n°3 – Assurance Dommages aux biens** et **n°4 – Responsabilité civile** infructueux, et de mettre en œuvre des marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables en application des dispositions de l'article R.2122-2 du Code de la Commande Publique ;

- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec ces marchés ;

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 6 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

